

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-034

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice :

qui ont pris part à la
délibération :

Date de convocation :
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE, M. Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : INSTITUTIONNEL – PATRIMOINE – Autorisation donnée au maire de signer le contrat de vente avec le garage GABY CHARIOTS SAS concernant le Car Messenger B120-50

Le rapporteur expose que depuis septembre 2009, la commune ne peut plus utiliser le bus communal.

En effet ce dernier ne répond plus aux normes exigées par l'Education Nationale et de ce fait est remisé depuis 6 mois.

Le garage GABY CHARIOTS SAS, rue Claude Bernard, ZI 26 100 Romans sur Isère s'est porté acquéreur de ce bus pour un montant de 3 700 euros.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire a supprimer le véhicule Car Messenger B120-50 de la liste des véhicules municipaux.

- AUTORISE le maire à signer le contrat de vente avec le garage GABY CHARIOTS SAS concernant le Car Messenger B120-50 pour un montant de 3 700 euros

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire
Yannik OLLIVIER